

## **Délibération n° 034**

**Objet : Approbation du Programme de travail des études schéma directeur pour 2003**

*Le Comité syndical*

*sur proposition du président*

*après en avoir délibéré,*

1. *Approuve le programme de travail des études du Scoters pour l'année 2003*
2. *Prend acte du programme proposé au-delà (2004/2005).*
3. *Décide de mettre en oeuvre avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS) un programme de travail pluriannuel pour la réalisation des études nécessaires à l'élaboration du schéma de cohérence territoriale pour l'année 2003*
4. *Charge le président du Syndicat mixte de la signature de la convention financière et de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin.*

*Adopté par le Comité syndical  
en date du 16 décembre 2002*